



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 01 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

**Étaient convoqués :** Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

**Étaient excusés :**

Mme FURIC Tiphaine a donné procuration à Mme STEINIRGER Émeline ;  
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;  
Mme SORET-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.

**Étaient absents :**

Mme GROSBOIS Mélanie, excusée ;  
Mme HUBERT Céline, excusée.

**Secrétaire de séance :** Mme Muriel NOIROT

Nombre de conseillers en exercice.....	28
Nombre de conseillers présents.....	23
Nombre de suffrages exprimés.....	26

Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

### **2025-12-10 / CCVHA – reversement des frais d'occupation de la salle Paulette FOUILLET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur** Proposition de Monsieur le Maire ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Les collèges du Val d'Oudon et Sainte Emérance utilisent les salles sportives de la commune pour leurs cours d'Éducation Physique et Sportive durant l'année scolaire. À ce titre, le département leur alloue un budget leur permettant d'indemniser la commune pour cet usage.

La commune perçoit l'ensemble de ces sommes, étant gestionnaire de tous les équipements sportifs de la commune. Néanmoins, n'étant pas propriétaire de la salle Paulette FOUILLET, il est convenu qu'elle reverse la part d'utilisation des différents espaces de cette salle, et conserve la part dédiée à leur gardiennage.

Il est ainsi proposé de formaliser le reversement des sommes perçues pour l'année 2024 d'un montant total de 18 420,17€ selon le tableau en annexe.

Oui le rapporteur ;

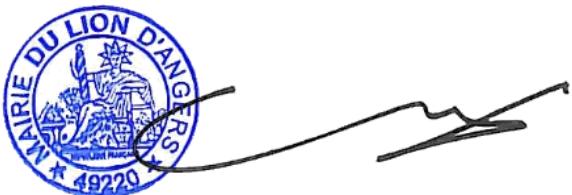
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **D'approuver** le versement de 18 420,17 € pour l'utilisation par les collèges de la salle Paulette FOUILLET sur l'année 2024.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre  
Le Lion d'Angers, 01 décembre 2025.

Le Maire,  
**Étienne GLÉMOT**

Le secrétaire de séance,  
**Muriel NOIROT**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

ANNEE CIVILE 2024 - reversement CCVHA					
Occupation salle	Tarif Départemental	collège Val d'Oudon		collège Saint Emerance	
		heures occupation	montant versé	heures occupation	montant versé
Paulette Fouillet - plateau sportif	12,93	898	11 611,14 €	451	5 831,43 €
Paulette Fouillet - gardiennage	7,04		6 321,92 €		3 175,04 €
Paulette Fouillet - espace convivial - TT	6,11	0	0,00 €	160	977,60 €
Mare Aux Coqs + Tilleuls	19,97	264	5 272,08 €	158	3 155,26 €
Gymnase Hélène Boucher	6,11	292	1 784,12 €	186	1 136,46 €
Dojo Alain Cartigny	6,11	214	1 307,54 €	96	586,56 €
Salle de danse Hélène Rifflard	6,11	0	0,00 €	0	0,00 €
Terrains extérieurs	11,75	1068	12 549,00 €	348	4 089,00 €
<b>TOTAL</b>		2736	38 845,80 €	1399	18 951,35 €

**Montant à reverser à la CCVHA : 18 420,17 €**